

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT SIX**

Le TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT SIX, une convocation datée du VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT SIX est adressée par voie dématérialisée et individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion prévue le TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT SIX

.....

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Approbation du Conseil Municipal du 20 Mars 2026

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL
MUNICIPAL**

- DELIBERATION CESSION PARTIE PARCELLE ZL0058
- DELIBERATION STELE ET COLOMBARIUM
- DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR
- DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE RETENUE TRAVAUX VOIRIE
- DELIBERATION COMMISSIONS COMMUNALES ET ORGANISMES EXTERIEURS
- POINT SUBVENTION
- DELIBERATION AMORTISSEMENT SUBVENTION BUDGET EAU
- POINT ADJOINT
- INFORMATIONS GENERALES
- QUESTIONS DIVERSES

L'an Deux Mille Vingt Six le Trente et Un Mars à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BASSOULET Jean, Maire. La séance était publique.

Présents : Messieurs DUROCHER Clément, GERVAIS Bruno, LARDY Claude, BOUSQUET Alexandre, SAGETTE Antoine, Mesdames DECOURTIAT Christelle, BOUCHAMLA Naïma, POTTIER Nina, HELIX Laurence, SIMON Véronique.

Le quorum étant atteint, Monsieur BASSOULET Jean ouvre la séance.

Il est rappelé les dispositions suivantes pendant la tenue de la séance :

« D'après le Code général des collectivités territoriales, l'article L2121-18 précise que les séances du conseil municipal sont publiques, mais le public doit rester silencieux durant toute la séance. En effet, il est interdit aux spectateurs de faire des marques d'approbation ou de désapprobation, afin de garantir le bon déroulement de la séance. »

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 Mars 2026 par les membres présents.

Monsieur BASSOULET Jean, Maire désigne Madame HELIX Laurence, secrétaire.

N°12/2026 : DELIBERATION CESSION POUR PARTIE PARCELLE ZL0058

La présente délibération a pour but de finaliser et autoriser Monsieur le Maire à vendre à l'euro symbolique une partie de la parcelle appartenant à la commune cadastrée section ZL0058. Cette partie cédée de la parcelle ZL0058 est limitrophe de la parcelle cadastrée section AE0085 appartenant à Monsieur COMTE Gaël.

La superficie cédée n'excédant pas 20 m² au profit de Monsieur COMTE Gaël.

Cette vente permettra à Monsieur COMTE Gaël l'agrandissement des emplacements de stationnement pour quatre véhicules.

Les travaux d'agrandissement permettront également une sécurisation de la rue d'autant que le stationnement se trouve près d'un virage.

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage.....) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section ZL0058 en limite de la parcelle AE0085.

PRECISE que le prix de vente est arrêté à l'euro symbolique, les frais afférents (frais notariés, frais de bornage..) étant à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

N°13/2026 : DELIBERATION ACHAT STELE ET COLOMBARIUM

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DUROCHER Clément aux fins de présenter les devis concernant l'achat d'une stèle et d'un colombarium.

Monsieur DUROCHER Clément, 1^{er} adjoint, précise que dans la continuité de l'opération « AMENAGEMENT DU CIMETIERE » il avait été décidé la mise en place d'une stèle et d'un colombarium et que d'autres devis étaient en attente.

Monsieur DUROCHER Clément, 1^{er} adjoint, présente les devis ci-après :

	STELE	COLOMBARIUM	TOTAL
ENTREPRISE MUNIER	1846.00 € HT	7946.66 € HT	9792.66 € HT
SARL PELLETIER	1665.89 € HT	7358.98 € HT	9024.87 € HT

Après avoir pris connaissance des devis présentés, Le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SARL PELLETIER, étant le mieux disant.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer le devis.

Les travaux pourront se réaliser entre Juin et Septembre.

Pour finaliser l'embellissement du cimetière des pots pourront être construits par l'employé communal et un arbre sera planté.

N°14/2026 : DELIBERATION CONTRAT DE MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un défibrillateur et propose le renouvellement du contrat annuel d'entretien avec l'entreprise D-SECURITE GROUPE pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Avril 2026 jusqu'au 31 Mars 2027.

Coût de l'entretien annuel : 188.52 € TTC

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour le renouvellement du contrat d'entretien du défibrillateur pour la période du 1^{er} Avril 2026 au 31 Mars 2027.

Monsieur le Maire souhaite également se renseigner sur les formations à l'utilisation du défibrillateur afin de permettre une intervention rapide et efficace en cas d'arrêt cardiaque. Ces formations, généralement accessibles au grand public, abordent les gestes de premiers secours ainsi que le fonctionnement du défibrillateur automatisé externe (DAE). Elles peuvent être organisées au sein de la collectivité pour le personnel communal, les élus ainsi que les habitants de la commune. Il y aura lieu aussi de s'informer sur les modalités d'inscription, la durée et le contenu de ces sessions.

N°15/2026: DELIBERATION ENTREPRISE RETENUE TRAVAUX VOIRIE

Monsieur DUROCHER Clément, 1^{er} adjoint expose au Conseil Municipal que par délibération n° 55/2025 en date du 9 Décembre 2025, il avait été décidé dans les investissements 2026 d'effectuer des travaux de voirie sur les chemins communaux.

Les chemins concernés seront : Le Cormier – La Varenne

L'Aulnay

L'Espérance

La Rue du Moulin

Le chemin de la station de pompage.

Cette opération pourra être menée sur deux exercices budgétaires, 2026 et 2027, en priorisant sur la première année, les travaux les plus urgents. Début des travaux prévisible printemps été 2026.

Les entreprises ayant fourni un devis sont :

Entreprise VALMAT 41 566.46 € HT

Entreprise LE CLECH..... 54 575.00 € HT.

La différence entre les deux devis provenant de poste non pris en compte par la Société VALMAT à savoir la réalisation de tranchée drainante sur le chemin le Cormier, la purge de la chaussée sur le chemin l'Espérance.

Un poste pourra notamment être supprimé sur le devis LE CLECH à savoir la pose d'un géotextile sur le chemin de la station de pompage soit une économie de 6000 € HT.

Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'entreprise LE CLECH pour un montant de 54 575.00 € HT à charge pour Monsieur DUROCHER Clément de demander la suppression à l'entrepreneur du poste de la pose d'un géotextile sur le chemin de la station de pompage.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer le devis et tout document relatif à cette affaire.

N°16/2026: DELIBERATION AMORTISSEMENT SUBVENTION BUDGET ASSAINISSEMENT LES PHILIPPIERES

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du budget assainissement « Les Philippières », une subvention d'un montant de 2773.00 € relative à la mission de maîtrise d'œuvre a été versée par le Conseil Départemental d'Eure et Loir le 3 Février 2026.

L'instruction budgétaire et comptable M49 rend obligatoire l'amortissement des biens et des subventions pour les services de l'eau et d'assainissement.

Les subventions d'équipement transférables reçues, imputées au compte 131 et 133, le montant de la reprise sera égal au montant de la subvention, rapporté à la durée du bien subventionné.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la durée d'amortissement de la subvention perçue.

Considérant que le bien subventionné à savoir les frais d'étude et mission de maîtrise d'œuvre, fait l'objet d'un amortissement depuis le 1^{er} Janvier 2025.

Monsieur le Maire propose de fixer l'amortissement de la subvention à compter du 1^{er} Avril 2026 et d'aligner la reprise sur la durée restante du bien amorti soit jusqu'au 31 Décembre 2029.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de fixer la durée d'amortissement à compter du 1^{er} Avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2029 de la subvention d'un montant de 2773.00 € ayant financé les frais d'étude et maîtrise d'œuvre de la filière assainissement LES PHILIPPIERES.

N°17/2026: DELIBERATION SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2121-22 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent des simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler par ses délibérations, les affaires de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions communales ci-dessous et d'en élire les membres.

Ceci étant exposé

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission.

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

DECIDE de constituer les commissions ci-après,

DECIDE qu'au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au vote à bulletin secret

PROCEDE à l'élection des membres dans chaque commission figurant dans le tableau ci-après.

COMMISSIONS COMMUNALES											
PRESIDENT : P											
ADJOINT DELEGUE : AD											
MEMBRE : M											
	Jean BASSOULET	DECOURTIAT CHRISTELLE	DUROCHER Clément	SIMON VERONIQUE	GERVAIS BRUNO	HELIX LAURENCE	SAGETTE ANTOINE	BOUCHAMLA NAIMA	BOUSQUET ALEXANDRE	POTTIER Nina	LARDY CLAUDE
Commission voirie - Chemins	P		AD		M				M		
Commission bâtiments - patrimoine	P		AD			M	M				
Commission école cantine vie scolaire	P			AD		M					
Commission cimetière eglise	P		AD						M		
Commission eau - assainissement - interconnexion	P		AD		M		M				
Commission des finances	P		AD				M	M			
Commission communication - archives	P	AD								M	
commission activités culturelles et associatives	P	AD							M	M	
Commission sécurité	P		AD						M		
Commission espaces verts-	P		AD						M		
Commission appel d'offres (marchés publics)	P		AD				M				
COMMISSION SALLE DES FETES	P	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M

Dans le cadre de la commission salles des fêtes, l'état des lieux d'entrée et de sortie lors d'une location devra être fait par la même personne.

Un planning entre les élus sera effectué.

N°18/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES MEMBRES DU SIVOS (regroupement scolaire)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein du syndicat scolaire LES ETILLEUX-COMMUNE AUTHON DU PERCHE (SOIZE) COUDRAY AU PERCHE.ST BOMER.

La commune, a désigné deux délégués titulaires et deux suppléants

Les personnes ci-après sont nommées :

	TITULAIRES	SUPPLEANT
SIVOS (COUDRAY-AU-PERCHE, SAINT BOMER, SOIZE, LES ETILLEUX)	DECOURTIAT CHRISTELLE SIMON VERONIQUE	HELIX LAURENCE POTTIER NINA

Accord unanime des membres présents.

N°19/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES DELEGUES TERRITOIRE ENERGIE

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein du syndicat TERRITOIRE ENERGIE 28

Pour la commune, il y'a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les personnes ci-après sont nommées déléguées de TERRITOIRE ENERGIE 28

	TITULAIRES	SUPPLEANT
TERRITOIRE ENERGIE 28	SAGETTE ANTOINE	BASSOULET JEAN

Accord unanime des membres présents.

N°20/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES DELEGUES SICTOM

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein du SICTOM

Pour la commune, il y'a lieu d'en désigner deux.

Les personnes ci-après sont nommées déléguées au sein du SICTOM

	TITULAIRES	SUPPLEANT
SICTOM	LARDY CLAUDE	BOUSQUE ALEXANDRE

Accord unanime des membres présents.

N°21/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES DELEGUES PARC NATUREL DU PERCHE

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein du PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE.

Conformément aux statuts du Parc Naturel du Perche, chaque commune est appelée à élire un ou plusieurs délégués en fonction de sa population, étant précisé que chaque délégué titulaire est obligatoirement associé à un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, a désigné 1 titulaire et un suppléant

	TITULAIRES	SUPPLEANT
PARC NATUREL DU PERCHE	HELIX LAURENCE	SIMON VERONIQUE

Accord unanime des membres présents.

N°22/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES DELEGUES EURE ET LOIR INGENIERIE

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein du syndicat EURE ET LOIR INGENIERIE

Pour la commune, il y'a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les personnes ci-après sont nommées déléguées de EURE ET LOIR INGENIERIE

	TITULAIRES	SUPPLEANT
EURE ET LOIR INGENIERIE (ELI)	BASSOULET JEAN	DUROCHER CLEMENT

Accord unanime des membres présents.

N°23/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES DELEGUES EURE ET LOIR NUMERIQUE

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein du syndicat EURE ET LOIR NUMERIQUE

Pour la commune, il y'a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les personnes ci-après sont nommées déléguées de EURE ET LOIR NUMERIQUE

	TITULAIRES	SUPPLEANT
EURE ET LOIR NUMERIQUE	SAGETTE ANTOINE	BASSOULET JEAN

Accord unanime des membres présents.

N°24/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES DELEGUES COMITE DU BASSIN D'EMPLOI (CBE)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein du COMITE DU BASSIN D'EMPLOI (CBE)

Le Conseil Municipal, a désigné 1 titulaire et 1 suppléant

Les personnes ci-après sont nommées :

	TITULAIRES	SUPPLEANT
COMITE BASSIN EMPLOI (CBE)	BOUCHAMLA NAIMA	BASSOULET Jean

Accord unanime des membres présents.

N°25/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES DELEGUES SCHEMA D'AMENAGEMENT ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (SAGE)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein du SCHEMA D'AMENAGEMENT GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (SAGE)

Le Conseil Municipal, a désigné un titulaire et un suppléant

Les personnes ci-après sont nommées :

	TITULAIRES	SUPPLEANT
SCHEMA D'AMENAGEMENT GESTION DES MILIEUX AQUATIQUE (GEMAPI)	DUROCHER CLEMENT	BASSOULET JEAN

Accord unanime des membres présents

**N°26/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES DELEGUES
COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Conseil Municipal, a désigné un titulaire.

La personne ci-après sont nommée :

	TITULAIRES	SUPPLEANT
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL (CNAS)	BOUCHAMLA NAIMA	

Accord unanime des membres présents.

**N°27/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DU DELEGUE
ENVIRONNEMENT**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner des représentants au sein d'une commission ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal, a désigné un titulaire.

La personne ci-après sont nommée :

	TITULAIRES	SUPPLEANT
COMMISSION ENVIRONNEMENT	DUROCHER CLEMENT	

Accord unanime des membres présents

**N°28/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DU
CORRESPONDANT DEFENSE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y'a lieu de désigner un correspondant défense.

Le Conseil Municipal a désigné la personne ci-après :

	TITULAIRES	SUPPLEANT
CORRESPONDANT DEFENSE	BASSOULET JEAN	

Accord unanime des membres présents.

**N°29/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION ELECTORALE**

Monsieur le Maire, précise au Conseil Municipal, que la commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Monsieur le Maire ajoute que les adjoints ayant une délégation ne peuvent pas faire partie de cette commission, tout comme les conseillers municipaux ayant une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Monsieur le Maire nomme donc les conseillers municipaux, à l'exception de l'adjoint ayant une délégation, à tour de rôle dans l'ordre du tableau et demande à chacun s'il serait intéressé pour siéger à cette commission.

Madame DECOURTIAT Christelle répond positivement et sera proposé comme titulaire.

Il convient également de prévoir un élu suppléant pour siéger au sein de cette commission en cas d'absence ou d'empêchement de l'élu titulaire désigné.

Monsieur BOUSQUET Alexandre répond positivement et sera proposé comme suppléant.

Monsieur le Maire précise que le Préfet d'EURE ET LOIR prendra un arrêté préfectoral pour constituer cette commission après avoir reçu les propositions de la commune.

Accord unanime des membres présents.

N°30/2026 : DELIBERATION COMMISSION EXTERIEURE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Commission Communale des Impôts Directs

Le rôle de cette commission s'exerce en matière de contributions directes. La commission et le représentant des services fiscaux procèdent à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

La commission communale des impôts directs comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
- six commissaires titulaires (il y a 6 suppléants également)

Les commissaires doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
- l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1650

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Qu'il convient de proposer une liste de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARRETE la liste suivante de contribuables répondant aux conditions requises ci-dessus :

- **Commissaires titulaires :**

SAGETTE Antoine La Tartanière 28330 SAINT BOMER - agriculteur

DUROCHER Clément 5 Chemin de Barberie 28330 SAINT-BOMER - agriculteur

SIMON Véronique 1 Place de l'église 28330 SAINT-BOMER – retraitée secteur public

GERVAIS Bruno le Petit Bois Neuf 28330 SAINT-BOMER - agriculteur

BOUSQUET Alexandre La Blandinière 28330 SAINT-BOMER - armurier

DECOURTIAT Christelle Le Pignon 28330 SAINT-BOMER – cadre de la fonction publique enseignement supérieur

• **Commissaires suppléants :**

HELIX Laurence La jardinière 28330 SAINT BOMER - enseignante

BOUCHAMLA Naïma La Maricardière 28330 SAINT-BOMER – cadre secteur privé

POTTIER Nina 5 La Philippière 28330 SAINT BOMER – Aide-soignante

LARDY Claude 4 Rue de la Boussardière 28330 SAINT-BOMER – retraité du secteur public

SAGETTE Sandra La Tartanière 28330 SAINT-BOMER - Agricultrice

VAIL Dolène 4 Rue du Moulin 28330 SAINT-BOMER – employée en jardinerie

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

POINT ADJOINT :

Monsieur DUROCHER Clément, 1^{er} adjoint, informe du fleurissement du village par l'achat de plantes auprès des pépinières LE NAY et la mise en place de copeaux achetés auprès de l'entreprise FURET.

D'autre part, ENEDIS procède actuellement à l'enfouissement des lignes électriques de moyenne tension sur la Route des Étilleux au niveau du Tertre et de la Métairie. Ces opérations permettront de mieux protéger les lignes contre les dégradations dues aux aléas climatiques. Les poteaux seront par la suite enlevés.

Nouvelle relance effectuée par Monsieur DUROCHER Clément auprès de l'entreprise SAUR. Monsieur le Maire est également intervenu auprès de leurs services afin d'exercer une pression en faveur d'une intervention rapide concernant la mise en place des purges automatiques.

INFORMATIONS GENERALES :

A la suite du passage à l'heure d'été, la municipalité a un décalage de l'éclairage public à 22h00 afin d'optimiser la consommation énergétique. Ce réglage tient compte du fait que les journées s'allongent et que la luminosité naturelle persiste plus longtemps en soirée.

Pour la rentrée scolaire 2026-2027, aucune fermeture de classe n'est prévue dans le secteur du regroupement pédagogique LES ETILLEUX COUDRAY AU PERCHE SOIZE SAINT BOMER en raison de l'augmentation des effectifs. Cette décision permet de garantir un encadrement suffisant des élèves et de maintenir la qualité de l'enseignement dans les communes concernées. En revanche, dans la ville de **Nogent-le-Rotrou**, trois classes seront fermées en raison d'une baisse des effectifs. Cette mesure traduit une volonté d'équilibrer les ressources éducatives entre zones rurales en croissance et zones urbaines à effectifs en baisse.

Conformément aux décisions prises sous la mandature de Monsieur Jean HAREAU, la cession du chemin rural situé à COHASLIN au profit de Mr et Mme MENAGER Florent a été engagée dans le respect des orientations fixées par le Conseil Municipal. La signature de l'acte notariée interviendra le 22 juin 2026.

Randonnée pédestre le 12 Avril 2026.

Journée réflexologie à la salle des fêtes le 4 Avril 2026

Vendredi 3 Avril 2026, mise en place du nouveau conseil communautaire.

Prochaine réunion de conseil le 28 Avril 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame DECOURTIAT Christelle demande dans le cadre du Comité des fêtes, si la commune peut prendre en charge le forfait de la SACEM : Monsieur le Maire demande qu'un courrier soit adressé en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H22.

Le Maire

La secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL en date
Du TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT SIX

- 12.2026 : DOMAINE PRIVE COMMUNAL : DELIBERATION CESSIION POUR PARTIE PARCELLE ZL0058 : Approbation à l'unanimité
- 13.2026 : INVESTISSEMENT : DELIBERATION ACHAT STELE ET COLOMBARIUM : approbation à l'unanimité
- 14.2026 : SECURITE : DELIBERATION CONTRAT DE MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR : approbation à l'unanimité
- 15.2026 : INVESTISSEMENT : DELIBERATION ENTREPRISE RETENUE TRAVAUX VOIRIE : approbation à l'unanimité
- 16.2026 : BUDGET : DELIBERATION AMORTISSEMENT SUBVENTION BUDGET ASSAINISSEMENT LES PHILIPPIERES : approbation à l'unanimité
- 17.2026 : COMMISSIONS : DELIBERATION COMMISSIONS COMMUNALES : approbation à l'unanimité
- 18.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DES MEMBRES DU SIVOS (regroupement scolaire)
- 19.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES TERRITOIRE ENERGIE
- 20.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES SICTOM.
- 21.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES PARC NATUREL DU PERCHE
- 22.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES EURE ET LOIR INGENIERIE
- 23.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES EURE ET LOIR NUMERIQUE
- 24.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES COMITE DU BASSIN D'EMPLOI (CBE)
- 25.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES SCHEMA D'AMENAGEMENT ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (SAGE).
- 26.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).
- 27.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION DELEGUE ENVIRONNEMENT
- 28.2026 : COMMISSION EXTERIEURE : DELIBERATION DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE
- 29.2026 : COMMISSION : DELIBERATION DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE
- 30.2026 : DELIBERATION DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :